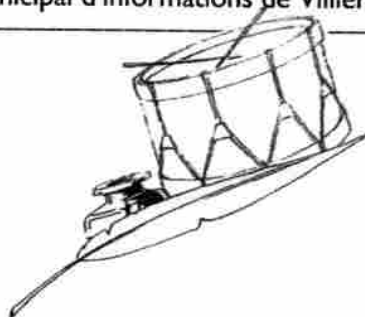




Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



JANVIER 2018

N° 89

ÉDITO

La fin de l'année est une période festive : les décorations du village, le Noël des enfants et le repas des anciens en témoignent ; dans les prochains jours, de la musique et des soirées conviviales vont permettre cette continuation. C'est aussi le moment, pour la municipalité, d'en faire le bilan et ce sera l'objet des vœux du Maire le 21 prochain. A cette occasion nous espérons la présence de deux artistes en résidence sur le territoire du Parc, qui vous présenteront un projet artistique auquel la commune prendra une part active par le biais de votre participation, qu'elle soit individuelle ou associative.

Puisque nous voici en prévision des événements pour cette année 2018, soulignons l'ouverture des travaux pour améliorer le stationnement rue Creuse, en prévision des nouveaux arrivants des 1 et 2 rue Gabriel Bachet. L'occupation des logements va se faire petit à petit et devraient commencer vers la fin du premier trimestre. De la qualité de notre ac-

cueil dépendra la qualité de nos relations avec ces futurs Villarons qui participeront au rajeunissement de notre population et au renforcement de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Toujours dans le cadre des ouvertures de chantier, l'agrandissement et le réaménagement du parking du Foyer Jean-Louis Garban puisque notre contrat rural a été accepté, et, enfin, le début de la rénovation du 27 rue Gabriel Bachet.

Beaucoup de travail en perspective pour la municipalité, mais qui s'en plaindrait ! Du travail et des occupations j'en souhaite à tous, c'est important ; une bonne santé reste mon premier vœu car elle est indispensable à une vie heureuse, la meilleure chose qui puisse nous arriver pour cette nouvelle année.

Bonne année 2018 !

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito

Conseil municipal du 08 / 11 / 2017

Conseil municipal du 13 / 12 / 2017

Vie du village

P. 01 Vos écrits

P. 02 Demain

P. 05 Hier

P. 13 Agenda

P. 16

P. 18

P. 26

P. 28

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Novembre 2017

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard adjoints et Régine Rey, Philippe Beaudoin, Michet Coterot, Emmanuel Houdant, Jérôme Champion conseillers municipaux.

Absents excusés : Anne-Marie Thibaut, pouvoir à Véronique Girard

Absents : Gilles Cabardos, Ludovic Jeannotin, Cédric Thibaut, David Viratel.

Secrétaire : Jérôme Champion

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H50.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 Octobre 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 Octobre dernier est adopté à l'unanimité

2 - DELIBERATIONS :

REDEVANCE DE L'EAU

Mr le maire rappelle que la redevance de l'eau et la redevance de l'assainissement sont 2 budgets bien distincts eux même à part du budget communal.

Notre réseau d'eau est efficace à 91 %, ce qui est un bon chiffre puisque la moyenne nationale tourne aux alentours de 80% pour 20% de fuite. A propos de fuite, Mr le maire signale qu'un acte de vandalisme au niveau de l'alimentation en eau de la halte équestre a occasionné une perte de 800 m³.

Par ailleurs un nouveau contrat d'affermage pour l'eau et un nouveau contrat d'affermage pour l'assainissement sont en cours de négociation avec la SAUR dont la candidature a été retenue par la commission de délégation de service public en concertation avec le cabinet d'étude ASPASIE.

Si comme on va le voir, la part communale au mètre cube va très peu augmenter, il ne va pas en être de même pour la part du fermier. En effet, la consommation du village a baissé de plus de 20% depuis la signature du dernier contrat. Les frais du fermier, eux, restent les mêmes à

très peu de chose près. Jusqu'ici et depuis fin 2014, la municipalité est arrivée à ce qu'il n'y ait pas de rattrapage jusqu'à la fin du contrat (31/12/2017). A l'occasion du renouvellement, le fermier va étalonner sa proposition sur la base de cette consommation en baisse, donc très significativement augmenter sa part sur le prix du mètre cube. De même le prix de l'abonnement va être doublé puisqu'il est resté gelé sur la durée du précédent contrat (12 ans). Il faut donc s'attendre à une augmentation du prix du mètre cube de près de 40%. Il sera alors proche de la moyenne départementale.

Il est ensuite proposé au conseil la délibération suivante :

L'an dernier le Conseil a augmenté la redevance de l'eau de 0,05 centimes d'euro, et baissé celle de l'assainissement de 0,05 ct. Ainsi il n'y avait pas de changement global pour le Villaron. Pour mémoire la redevance de l'eau en 2017 est de 0,67 pour l'eau et 0,75 pour l'assainissement. En effet, la mise en place du périmètre de protection de notre point de captage nécessite des études coûteuses. La contribution de la commune à ces dépenses est de 20%. Cette inversion de la redevance permet d'approvisionner ce budget pour faire face. Ces provisions vont aussi servir à honorer les nouvelles obligations comme la sectorisation de notre réseau avec une surveillance numérique en temps réel, et l'obligation de s'équiper pour élever le niveau de sécurité du point de captation et des châteaux d'eau.

Il est proposé au Conseil de conserver la redevance à 0,67 euro le mètre cube pour cette année tout en sachant qu'il faudra l'augmenter les

années à suivre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT

Mr Gérard Moret rappelle, que nous avons à Villiers deux types de compteurs d'eau : les compteurs de maison ou l'on paye l'assainissement et les compteurs de jardin ou l'on ne paye que la redevance de l'eau. Aujourd'hui ces derniers ne sont plus délivrés. Désormais, que l'eau aille ou non dans le réseau unique, l'assainissement est compris dans la note.

Yves Lechevallier demande au Conseil de délibérer sur le texte suivant :

L'an dernier le Conseil a augmenté la redevance de l'eau de 0,05 centimes d'euro, et baissé celle de l'assainissement de 0,05 ct. Ainsi il n'y avait pas de changement global pour le Villaron. Pour mémoire la redevance de l'eau en 2017 est de 0,67 pour l'eau et 0,75 pour l'assainissement.

Il est proposé d'augmenter légèrement cette redevance car il va falloir modifier, après étude, le système de stockage de nos boues avant transport.

De plus il convient de maintenir notre réserve pour le renouvellement de la station d'épuration afin d'avoir droit au chapitre si la compétence est transférée au niveau de la CCPN et peser pour que notre nouvelle STEP corresponde en quantité et en qualité à nos besoins.

Donc il est proposé au Conseil d'augmenter la redevance de 0,08 euros pour la porter de 0,75 à 0,83 euro au mètre cube.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

VENTE TRACTEUR ISEKI :

En abordant cet ordre du jour, le Conseil en profite pour débattre sur la situation du garage, les projets en cours et les pistes à approfondir pour continuer à améliorer la cohabitation du garage et du village.

Puis la délibération suivante est soumise au Conseil :

Nous venons de réceptionner notre nouveau tracteur pour l'entretien des espaces verts com-

munaux.

Il était temps car notre ISEKI 320 immatriculé 840 CWD 77 est à bout de souffle : pneus HS, Boîtier de transmission des bras de relevage à remplacer d'urgence, alternateur HS (il démarre aux câbles), très nombreuses fuites d'hydraulique et enfin un moteur qui en est à son troisième joint de culasse.

Les établissements Cornet qui nous ont fourni le nouveau tracteur, proposait de reprendre notre ISEKI à la valeur du toit rajouté sur le neuf soit environ 600 euros.

Monsieur José Vieira, garagiste à Villiers et Président d'un club d'ULM est intéressé par la reprise de l'ISEKI pour l'entretien du terrain d'aviation. Il souhaite donc le reprendre pour la même somme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De céder en l'état et nu, le tracteur ISEKI 320 immatriculé 840 CWD 77 à Monsieur José Vieira pour la somme de 600 euros.

- De sortir ce matériel de l'actif

- Et d'autoriser le Maire à émettre le titre

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT DU NOUVEAU TRACTEUR

Dans leur première proposition de financement à 0% d'intérêt, les établissements Cornet avait oublié leurs frais de dossier qui s'élèvent à 0,13%.

Il est demandé au Conseil d'adopter ce nouveau plan de financement qui consiste en :

Une première échéance au 15/02/2018 de 5.901,47 euros.

Une deuxième au 15/02/2019 de 5.927,05 euros

Une troisième au 15/02/2020 de 5.927,05 euros

Une quatrième au 15/02/2021 de 5.927,05 euros

Une cinquième et dernière de 5.907,04 euros au 15/02/2022

L'écart total avec la première proposition est de 129,66 euros

Ce plan de financement est approuvé à l'unanimité

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE DE LA CHAPELLE LA REINE

Gérard Moret, qui vient d'être élu au bureau du syndicat, rappelle que ce syndicat s'occupe principalement de la gestion des deux gymnases de La Chapelle la Reine : le neuf près du collège Blanche de Castille, et l'ancien, en face de la caserne des pompiers. Ce dernier a besoin d'une réhabilitation importante pour pouvoir continuer à être utilisé en toute sécurité.

Grâce à la création de trois nouvelles commissions (Travaux – Appel d'offres – Finance) on va le plus rapidement possible faire le point en commençant par un état des lieux. En fonction de cet état, on envisagera diverses solutions pour l'améliorer et enfin on chiffrera ces solutions avant de les proposer aux votes. Pour l'instant le syndicat demande une participation de 0,75 euro par habitant. Pour approvisionner sa trésorerie (environ – 8.000 euros) les communes vont remettre la main à la poche. Des frais inattendus comme la panne de chauffage constatée au vieux gymnase, risquent de nécessiter encore une rallonge.

L'objet de cet ordre du jour est, pour l'instant, de confirmer les représentants de Villiers-sous-Grez auprès du syndicat.

La délibération suivante est donc proposée :

Suite à la démission de son Président, Pierre Bacque, le syndicat intercommunal du collège de La Chapelle la Reine provoque une réunion de ses membres pour de nouvelles élections. A cette occasion nous devons confirmer les représentants de notre commune.

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes, donc lui-même en tant que suppléant et Gérard Moret en tant que titulaire.

Proposition adoptée à l'unanimité

3 – INFORMATIONS

Véronique Girard informe le conseil Municipal :

1°) Concernant l'ACAD (V. Girard fait partie de son conseil d'administration), une réunion a eu lieu le 3 novembre afin de préparer l'Assemblée Générale prévue le 17 novembre. Financièrement, l'association a dégagé pour 2016 un excédent. C'est grâce aux efforts de gestion, de

mutualisation et au développement de l'offre de services (notamment avec HANDEO) et en dépit du fait que les caisses de retraite indemnisent les interventions de l'ACAD auprès de leurs pensionnés à un prix inférieur au coût réel de ces interventions, sans possibilité, pour l'ACAD de facturer, aux bénéficiaires, le différentiel.

Il est aussi évoqué le fait que les communes de l'ex-canton de la Chapelle la Reine, ou diminuent leur participation financière ou refusent de la verser. L'article 10 des statuts de l'association prévoit pourtant une subvention des communes sur lesquelles elle intervient. Il ne s'agit, en aucune façon de « combler » un déficit financier mais de participer à une offre de services pour les administrés.

2°) Qu'elle s'est rendue, en fin d'après-midi, à une réunion d'information sur l'évolution des CLIC (Centres Locaux de Coordination Gérontologiques) en Seine-et-Marne. En effet, cette structure ayant fait ses preuves dans le domaine de la personne de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, le Département de Seine-et-Marne et l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont souhaité que les personnes porteuses d'un handicap (enfant ou adulte) puissent être aussi incluses.

Ainsi :

- Le CLIC soutien de Nemours et le CLIC Facile de Fontainebleau fusionnent pour un découpage administratif cohérent et change de dénomination pour : Pôle Autonomie Territorial (PAT).

- L'objectif principal est de « renforcer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur son territoire » pour éviter des parcours « en rupture ».

Les missions, en direction du public, de ce PAT sont :

- o Accueillir, informer, orienter
- o Accompagner
- o Prévenir la perte d'autonomie

Quant aux missions en direction des professionnels :

- o Co-construction avec les acteurs du social et de la MAIA (Méthode d'action pour

l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie)

- o Soutien des professionnels qui assurent des accueils de proximité
- o Réalisation d'un projet de territoire
- o Développement des points d'accueil
- o Gestion des situations critiques ou complexes.

Villiers sous Grez, dépendra du PAT Fontainebleau. Il sera piloté par l'actuel responsable du CLIC Soutien, Mme Simon, par la Directrice de la MDS (Maison Départementale des Solidarités) de Nemours et par la Pilote de la MAIA.

Même si les 2 CLIC fusionnent, les 2 lieux d'accueil subsistent. Pour Villiers, il s'agit de l'hôpital de Nemours (bureau attenant au « Rocher Vert »).

Philippe Beaudoin informe le conseil, que les jeux du square Ginkgo biloba ont été retirés par nos agents. Vandalisés et réparés à plusieurs reprises, Ils devenaient dangereux pour nos enfants. Une réflexion s'impose pour le financement de nouveaux jeux.

Concernant les jardins familiaux, Emmanuel Houdant propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil une délibération autorisant un remboursement exceptionnel aux jardiniers, d'une partie de leur location sur l'année 2016, en raison d'un manque d'eau sur une longue période (compteur fermé à cause d'une fuite). Il demande aussi à ce que le règlement soit examiné pour connaître les modalités d'intervention de nos agents pour nettoyer les parcelles qui ne sont pas entretenues.

Emmanuel Houdant s'interroge aussi sur la propriété des puits villarons. Le plus sûr moyen reste de rechercher le propriétaire de la parcelle sur laquelle il est construit. Gérard Moret rappelle que 17 puits dans le village ont été rénovés grâce à un contrat rural en échange, par les propriétaires, d'un droit de puisage communal en cas de sécheresse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant soulevée, le Conseil est clos à 22H20.



Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2017

Présents : Yves Lechevallier, Véronique Girard adjointe et Régine Rey, Philippe Beaudoin, Michet Coterot, Emmanuel Houdant, Jérôme Champion, Cédric Thibaut conseillers municipaux.

Absents excusés : Anne-Marie Thibaut, pouvoir à Cédric Thibaut, et Gérard Moret, pouvoir à Régine Rey.

Absents : Gilles Cabardos, Ludovic Jeannotin, David Viratel.

Secrétaire : Véronique Girard.

En ouverture de séance, et avant le Conseil, Isa Mercure et Michèle Ferret, bénévoles de la médiathèque de Villiers-sous-Grez, présentent le rapport d'activité de celle-ci en cette fin d'année.

Au niveau du bilan comptable, le budget est équilibré à neuf euros près. Les deux gros postes sont l'achat de DVD et de livres. Les DVD sont assez chers, environ 45 €, car ce prix comprend le droit de diffusion restreinte.

Les livres acquis cette année sont plus à destination des adultes, les enfants ayant été privilégiés au paravent.

Le nombre d'inscrit dépasse les 227, dernier compte de recensement qui date de plusieurs mois. Les données concernant la fréquentation exacte de la médiathèque, le profil des adhérents, le nombre de prêts etc. seront précisés dans le rapport annuel de notre médiathèque transmis au département et dont

le Conseil aura connaissance.

Ce rapport d'activité se termine par le bilan du mois du documentaire (novembre) initié par le département. Sur un vaste choix de documentaires, il en accorde un avec droit de diffusion gratuit. Pour ce premier essai, la médiathèque en avait choisi un de plus, donc deux séances, pour un supplément de 115 euros. La projection est suivie d'un débat mené par un ou plusieurs intervenants. La fréquentation a été de l'ordre de 30 à 40 personnes ce qui est correct en fonction de notre population et pour une première. La médiathèque propose de porter le nombre total de séances à 4 ce qui représente un accroissement de la dépense d'environ 230 euros. Les bénévoles finissent leur commentaire en souhaitant que le comité de sélection qui préside aux choix des documentaires s'étoffe. Il est ouvert aux conseillers qui peuvent aussi proposer des thèmes pour orienter la sélection.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint ouvre ensuite le Conseil à 21 heures 10.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 Novembre dernier est adopté à l'unanimité

2 - DELIBERATIONS

REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT.

Contrairement à l'ordre proposé des délibérations dans la convocation du Conseil, Yves Lechevallier propose de commencer par délibérer sur le changement du taux de la redevance communale. En effet comme les délibérations à suivre tiennent compte de ce taux, il est logique que la décision du Conseil soit prise avant de les traiter. Le Conseil accepte cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire expose qu'au conseil de Novembre dernier, la redevance de l'assainissement qui était de 0,75 € en 2016 a été augmentée de 0,08 €.

Au même Conseil il était pressenti que la mise à niveau de la part revenant au fermier, du fait de la signature des nouveaux contrats pour l'eau et l'assainissement, allait être importante.

Une simulation faite par le cabinet Aspasie, notre BE conseil pour les Délégations de Service Public (eau et assainissement) a fait apparaître pour l'assainissement, une augmentation de près de 40%.

Le fermier pressenti, la SAUR, a été contacté. Il est apparu que, s'il fallait envisager pour améliorer la gestion des boues de la STEP, un investissement futur, il fallait aussi considérer qu'au niveau du fonctionnement, la gestion journalière des boues qui étaient à charge de la commune, serait dans le nouveau contrat, transférée à charge du Fermier, et donc répercutée en augmentation sur sa part de facturation au mètre cube.

De même que, dans un premier temps, la gestion des eaux pluviales qui était à tort à charge du budget communal, a été transférée au budget assainissement, sera, dans un deuxième temps, transférée à charge du fermier dès signature du nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose donc:

- Que considérant que le transfert de ces deux charges soulage le budget assainissement de la commune, mais augmente celui du fermier.

- Que l'investissement nécessaire pour mieux satisfaire aux recommandations du SATESE (service départemental de gestion de l'assainissement) concernant la gestion des boues n'avait pas un caractère d'urgence absolue.

- Que, du fait de la signature des nouveaux contrats, il convient d'amortir auprès des administrés l'augmentation importante du prix du mètre cube facturé qui comprend le coût de l'eau potable et le coût de l'assainissement.

- Que le budget assainissement de Villiers-sous-Grez a une réserve de fond importante en prévision du renouvellement de la STEP et qu'à priori cette réserve ne devrait pas être touchée, les transferts de charges devant s'équilibrer au final sur deux ans.

Propose de revenir sur la délibération prise au Conseil de Novembre et de diminuer la

redevance de l'assainissement de 0,20 €. Ainsi la redevance communale assainissement de 0,75 € en 2017 sera de 0.55 en 2018.

En fonction de ce nouveau taux, une simulation prévisionnelle fait apparaître une augmentation du prix du mètre cube d'eau facturé aux administrés, d'un peu moins de 20%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal concernant le service public de l'eau potable, décidant de choisir la délégation de service comme mode de gestion et une durée de délégation de dix ans.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L 2121 – 18 et de la Loi n° 93 - 122 du 29 Janvier 1993 modifiée, dite « Loi SAPIN » prise en ses dispositions relatives aux procédures de Délégation de Service Public (articles L 1411-1 à L 1411-18 du C.G.C.T.) et des dernières dispositions introduites par ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016, pris pour son application, nous avons publié un avis de concession avec appel à candidatures et offres.

La commission de Délégation de Service Public a retenu l'unique candidat qui s'était présenté.

Tous ces éléments sont dans le rapport qui vous a été adressé.

Considérant :

- Le rapport d'analyse des offres des 8 septembre et 24 octobre 2017 ;
- L'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 10 juillet 2017 ;
- L'exposé du rapport du Président en date du 22 novembre 2017 qui a été communiqué il y a plus de 15 jours
- Le tarif proposé par la SAUR après négociations

Soit un coût annuel de 249,82 € HT pour 120 m3 (hors redevances, syndicale et de l'agence de l'eau). Sur la base de 120 m3 le prix au m3 TTC passerait de 2,04 € à 2,08 € soit une augmentation de 2 %.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu la procédure suivie pour la passation du contrat de délégation du service public de l'eau potable ;

Vu le rapport d'analyse des offres de la commission dite de délégation de service public et l'avis formulé par celle-ci lors de sa séance du 10 juillet 2017, documents joints au rapport visé ci-après ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire à l'assemblée délibérante daté du 22 novembre 2017 suite aux négociations et qui conformément à l'article 44 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, a été adressé à chacun des conseillers municipaux par courrier en date du 24 novembre 2017, avec le projet de contrat pour présenter les motifs du choix en faveur de l'offre de la société SAUR, la description de l'économie générale du contrat et les tarifs proposés par l'entreprise ;

Vu tous les documents qui ont été adressés ou tenus à disposition de chacun des conseillers municipaux en mairie, dans les conditions prévues à l'article L 2121-12 du CGCT ;

Je vous demande de bien vouloir :

- Approuver le rapport et l'avis de la Commission de Délégation de Service Public
- Approuver le rapport que je vous ai présenté
- Décider de confier à la société SAUR pour une durée de dix ans à compter du 1 er janvier 2018, le contrat de délégation du service public de l'eau potable, aux conditions présentées ;
- Autoriser le Maire à signer, en temps utile, le contrat dont vous avez pu prendre connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

o Abonnement = 29,00 € HT /an
o Part proportionnelle = 0,5329 € HT /m3

DECIDE :

- d'approuver les rapports de la Commission de délégation de Services Publics et du Maire pour confier la gestion du service public de l'eau potable à la société SAUR aux conditions économiques et financières décrites dans son offre ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public et ses différentes annexes (l'inventaire des biens, le règlement du service, le plan de renouvellement, le bordereau des prix, le compte d'exploitation prévisionnel, les attestations d'assurance, l'offre de la SAUR) pour une durée de dix ans, courant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2027 inclus.

Par ailleurs, il est précisé que le dispositif de la présente délibération fera l'objet d'un avis d'attribution au BOAMP et d'une insertion dans une publication locale et ce, conformément aux dispositions de l'article L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cette délibération seront annexés : le rapport d'analyse des offres, l'avis de la commission DSP, le rapport de présentation du Maire, et le projet de contrat de concession avec la SAUR.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal concernant le service public de l'ASSAINISSEMENT, décidant de choisir la délégation de service comme mode de gestion et une durée de délégation de dix ans.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L 2121 – 18 et de la Loi n° 93 - 122 du 29 Janvier 1993 modifiée, dite « Loi SAPIN » prise en ses dispositions relatives aux procédures de Délégation de Service Public (articles L 1411-1 à L 1411-18 du C.G.C.T.) et des dernières dispositions introduites par ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016, pris pour son application, nous avons publié un avis de concession avec appel

à candidatures et offres.

La commission de Délégation de Service Public a retenu l'unique candidat qui s'était présenté. Tous ces éléments sont dans le rapport qui vous a été adressé.

Considérant :

- Le rapport d'analyse des offres des 8 septembre et 24 octobre 2017 ;

- L'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 10 juillet 2017 ;

- L'exposé du rapport du Président en date du 22 novembre 2017 qui a été communiqué il y a plus de 15 jours ;

- Le tarif proposé par la SAUR après négociations :

o Abonnement = 20,00 € HT /an

o Part proportionnelle = 1,4159 € HT /m3

Soit un coût annuel de 189,91 € HT pour 120 m3 (hors redevances, communale et de l'agence de l'eau).

Sur la base de 120 m3 le prix au m3 TTC passerait de 2,14 € à 2,68 €.

Cette augmentation est compensée en partie par une baisse de 0,20 €/m3 de la surtaxe communale. En effet certaines charges de la commune sont transférées au délégataire, notamment celles liées à l'évacuation des boues ou à l'entretien de réseaux unitaires, avec les eaux pluviales.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu la procédure suivie pour la passation du contrat de délégation du service public de l'eau potable ;

Vu le rapport d'analyse des offres de la commission dite de délégation de service public et l'avis formulé par celle-ci lors de sa séance du 10 juillet 2017, documents joints au rapport visé ci-après ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire à l'assemblée délibérante daté du 22 novembre 2017 suite aux négociations et qui conformément à l'article 44 de la loi n° 93-122

du 29 janvier 1993, a été adressé à chacun des conseillers municipaux par courrier en date du 24 novembre 2017, avec le projet de contrat pour présenter les motifs du choix en faveur de l'offre de la société SAUR, la description de l'économie générale du contrat et les tarifs proposés par l'entreprise ;

Vu tous les documents qui ont été adressés ou tenus à disposition de chacun des conseillers municipaux en mairie, dans les conditions prévues à l'article L 2121-12 du CGCT ;

Je vous demande de bien vouloir :

- Approuver le rapport et l'avis de la Commission de Délégation de Service Public ;

- Approuver le rapport que je vous ai présenté ;

- Décider de confier à la société SAUR pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2018, le contrat de délégation du service public de l'assainissement, aux conditions présentées ;

- Autoriser le Maire à signer, en temps utile, le contrat dont vous avez pu prendre connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver les rapports de la Commission de délégation de Services Publics et du Maire pour confier la gestion du service public de l'assainissement à la société SAUR aux conditions économiques et financières décrites dans son offre ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public et ses différentes annexes (l'inventaire des biens, le règlement du service, le plan de renouvellement, le bordereau des prix, le compte d'exploitation prévisionnel, les attestations d'assurance, l'offre de la SAUR) pour une durée de dix ans, courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2027 inclus.

Par ailleurs, il est précisé que le dispositif de la

présente délibération fera l'objet d'un avis d'attribution au BOAMP et d'une insertion dans une publication locale et ce, conformément aux dispositions de l'article L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cette délibération seront annexés : le rapport d'analyse des offres, l'avis de la commission de DSP, le rapport de présentation du Maire, et le projet de contrat de concession avec la SAUR

MANDATEMENT POUR SUBVENTION PHASE II DE LA MISE EN PLACE DU PERIMETRE DE PROTECTION DU POINT DE CAPTATION.

L'étude du périmètre de protection du point de captation de l'eau potable progresse. La phase un qui comprend les études préliminaires vient de s'achever par la communication du rapport de l'hydrogéologue agréé.

Une bonne nouvelle accompagne ce rapport car nous pouvons conserver notre forage. Celui-ci capte l'eau dans 3 nappes différentes. Heureusement notre eau est de bonne qualité et notre forage qui met en communication ces trois nappes, ce qui pouvait être inquiétant, ne présente pas de danger pour celles-ci.

Le périmètre rapproché et le périmètre éloigné sont maintenant définis avec leur cahier des charges. Il faut maintenant prendre les mesures administratives pour les matérialiser. C'est l'objet de la phase II. Ainsi il faut répertorier toutes les parcelles impactées par le périmètre de proximité avec identification des propriétaires, et faire une enquête publique pour savoir s'il y a des observations recevables qui pourraient modifier les périmètres pressentis.

Ces études sont subventionnées à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie et le département. Monsieur le Maire demande au conseil de le mandater pour réclamer les subventions de cette phase II qui démarre.

Le Conseil mandate le Maire à l'unanimité.

MANDATEMENT POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION UNIQUE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 10 octobre 2017 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Il est précisé qu'un exemplaire de la convention unique est indexé à la présente.

APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LA CHAPELLE LA REINE.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat intercommunal du collège de La-Chapelle-la-Reine (nommé statutairement « Syndicat Intercommunal de l'Etablissement d'Enseignement Général de la-Chapelle-la-Reine et de ses Annexes Sportives) en date du 06 novembre 2017 par laquelle il a approuvé les modifications apportées aux statuts du syndicat, et portant notamment sur :

Article 2

« Le syndicat est constitué pour une durée illimitée. Son siège social est fixé à la Mairie de la commune d'Amponville. »
(Anciennement fixé à la Mairie du Vaudoué)

Article 3

«Les fonctions de Receveur du Syndicat seront exercées par le comptable du trésor chargé des fonctions de Receveur de la Trésorerie de Nemours. »

(Anciennement Trésorerie de Fontainebleau)

Vu les statuts du syndicat arrêté le 8 Août 1966 et modifiés par arrêtés les 17 janvier 1978, 18 décembre 1980, 16 janvier 1987 et 27 octobre 2004

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,

CONSIDÉRANT que les communes membres du syndicat intercommunal du collège de La-Chapelle-la-Reine disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du comité syndical, pour se prononcer sur les modifications, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

CONSIDÉRANT que l'arrêté peut être mis à la signature du préfet si les modifications sont validées par : soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE les modifications des statuts du syndicat intercommunal du collège de La-Chapelle-la-Reine

Nommé statutairement « Syndicat Intercommunal de l'Etablissement d'Enseignement Général de la-Chapelle-la-Reine et de ses Annexes Sportives

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur Le Président du Syndicat.

REMISE EXCEPTIONNELLE AUX LOCATAIRES DES JARDINS FAMILIAUX DE L'ANNEE 2016.

- Considérant qu'au cours de l'année 2016, suite à une fuite provoquée par le « vandalisme » coutumier, les locataires des jardins familiaux n'ont pas eu d'eau à leur disposition au moment où il était nécessaire d'arroser.

- Considérant, au titre du règlement des jardins familiaux, que ce service est dû par la commune aux locataires exploitant les parcelles des jardins familiaux.

- Considérant qu'il convient de compenser le préjudice subi par les locataires

Il est proposé au Conseil de rembourser directement, ou sous forme d'avoir pour les locataires qui sont toujours présents aux jardins familiaux, 50% du loyer pour l'année 2016.

Ainsi ces locataires bénéficieront d'un remboursement de trente cinq euros au titre du préjudice subi en 2016, somme qui, selon leur préférence, leur sera directement remboursée, ou qui viendra en diminution de leur prochain loyer.

Le Conseil missionne Philippe Beaudoin auprès de ces personnes pour l'application de cette délibération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

3 – INFORMATIONS

AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire informe qu'il avait demandé une subvention au titre des amendes de police pour le rétrécissement de la rue Gabriel Bachet et l'aménagement de la Place Rapine. Le département vient de faire connaître qu'il allouait à ce titre la somme de 3.525 euros. Les deux opérations citées ont été facturées 6.201 euros HT. Cette subvention représente donc un peu plus de 55% du financement total.

CONTRAT RURAL :

La région vient de nous informer que la commission permanente de la Région d'Ile de France vient de nous accorder une subvention de 24.173,68 euros pour la rénovation du 27 rue Gabriel Bachet.

La même commission a également accordé

une subvention de 123.826,32 euros pour l'aménagement d'une aire paysagère de stationnement.

Le total représente les 40% de la somme éligible de 370.000 euros au titre du contrat rural.

Le Département devrait lui aussi voter bientôt sa part de subvention (30%).

4 – VIE DU VILLAGE

Philippe Beaudoin informe le Conseil sur un point du règlement intérieur des Jardins Familiaux. Lorsqu'une parcelle n'est pas entretenue, la Mairie met en demeure le locataire de faire cet entretien. Celui-ci a deux mois pour s'exécuter. Si rien n'est fait, le personnel municipal peut intervenir et la Mairie est en droit de facturer cette prestation au locataire défaillant. C'est le cas en ce moment, et les lettres de mise en demeure sont parties.

Une boîte à livre construite par Christian Milandre, qu'il en soit remercié vivement, a été posée dans l'abribus de la rue Gabriel Bachet. Souhaitons-lui longue vie car si elle perdure, une autre boîte à livre sera envisagée.

Emmanuel Houdant a ensuite pris la parole car il souhaitait remercier et féliciter les bénévoles hors Conseil Municipal qui participent activement afin qu'il fasse bon vivre à Villiers-

sous-Grez. Il a ajouté qu'il était difficile de tous les citer au risque d'en oublier mais vraiment, grand merci à eux et à la commission embellissement qui a fait un « super boulot » cette année avec des décorations installées dans le village pour les fêtes. Son coup de cœur revient à Christian Milandre qui a certainement passé énormément de temps à confectionner toutes les figurines en bois peint qui jalonnent le village et particulièrement le rond-point entre les rosiers de Richard. Il trouve le tout superbe !

Yves Lechevallier a ajouté que la voie était ouverte et que l'an prochain les Villarons seraient sollicités pour apporter leurs idées et (ou) leurs réalisations. D'autres silhouettes peut être ?

5 – TOUR DES COMMISSIONS.

Régine Rey, qui a en charge la commission information, signale que le prochain Plume Tambour paraîtra le 5 Janvier. Il est donc temps pour les associations de faire parvenir leurs annonces, et aux Villarons écrivains, de faire parvenir leur prose.

Aucune question diverse n'étant posée, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 22 heures 35.



CHERS VILLARONS, CHERS TOUS,

Je tenais à vous informer que je suis absent depuis fin novembre et que je le serai encore pour quelques semaines pour raisons de santé.

J'en profite pour souhaiter une très belle année 2018 à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos familles.

Mais dès que possible, je reviendrai pour poursuivre au mieux mes engagements et actions en cours pour la commune de Villiers, ainsi que les communes alentours, comme je l'ai toujours fait.

*Bien à vous,
Gérard MORET
Maire Adjoint*



Vie du village

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

De janvier à mars, notre médiathèque bénéficie du prêt d'une malle intitulée :

« De la BD à l'écran ».

Vous y trouverez des bandes dessinées pour adultes et enfants et le DVD de leur adaptation cinématographique : Astérix, Tintin, Lucky Luke, Largo Winch, Adèle Blanc-Sec, Batman, A history of violence, Le chat du Rabbin, Persépolis, Valse avec Bachir, Monster ainsi que plusieurs Mangas.

L'inscription à la médiathèque et les prêts sont gratuits, n'hésitez pas à venir emprunter des documents au foyer annexe.

L'Amicale villaronne recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe d'animation de la médiathèque.

Contacts et renseignements :
01/64/24/26/71 ou 06/14/83/78/96



L'AMAP : L'ART DU CHAMP

Quelques nouvelles...

Cette année, grâce au travail acharné et courageux d'Alice Fumagalli, notre maraichère, la production est particulièrement abondante et gouteuse.

Rendez-vous compte : des pommes de terre qui ont du goût, recueillies grâce à une collaboration active des amapiennes et amapiens pour laquelle Villiers-sous-Grez fournit un bon contingent !.



Et depuis quelques mois, nous avons le plaisir d'accueillir mensuellement Jean-Pierre Rocipon qui nous livre ses poulets bio.



À l'honneur également les potimarrons et autres courges diverses et variées.
Place aussi à des familles plus exotiques...



Une bonne année !
Contact : lartduchamp@gmail.com

LE PÈRE NOËL CHEZ LES MATERNELLES !

Le Père Noël est passé à l'école maternelle de Villiers jeudi 21 décembre un peu en avance pour distribuer cadeaux et chocolats ; il a rencontré un franc succès ! Les enfants de l'école de Recloses ont également eu des livres et des chocolats distribués par des bénévoles d'A VIVRE le vendredi 22 décembre.



Nous vous souhaitons à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très belle année 2018

L'équipe d'A VIVRE



DÉCO DE NOËL

Comme l'a fait remarquer Emmanuel Houdant au dernier Conseil, il faut féliciter et remercier Christian M. pour la réalisation de nos jolies silhouettes et tous les bénévoles accompagnés de nos agents de voirie pour le montage et la mise en place des scénettes. Merci aussi à ceux qui nous donnent de leur électricité pour les mettre en valeur.



Une décoration qui diffère des guirlandes habituelles et qui, si elle survie à cette première expérience, sera reconduite et renforcée l'an prochain. Plusieurs projets mijotent et, dans pas très longtemps pour ne pas être contraint par le calendrier, nous vous solliciterons pour ajouter des ingrédients dans la marmite.

Si vous êtes un peu bricoleur et avez conservé une âme d'enfant, un atelier de création sera heureux de vous accueillir pour agrandir le parc de nos sympathiques personnages ou inventer autre chose. Du matériel, des matériaux et du savoir-faire seront à votre disposition. Nous vous tiendrons au courant, et, en attendant, prenons soin de ce qui existe déjà et surveillons le attentivement.

La municipalité

DES PETITS PLUS

Il est de petites améliorations qui, sans faire de bruit, améliorent la vie quotidienne du village.

Pour les plus récentes :

- La mise en place, à la poste, de la sonnette d'appel à disposition des Personnes à Mobilité Réduite pour alerter sur la mise en place de la rampe d'accès. La place du bouton de cette sonnette répond à la réglementation en hauteur

et éloignement des angles de murs et se trouve au bout du cheminement de la place PMR prévu dans le futur réaménagement de l'aire de stationnement du début de la rue de Larchant.

- L'achèvement des sanitaires PMR à l'entrée de la grande salle du foyer Jean-Louis Garban. Sa construction a entraîné un remaniement de la cuisine, grâce encore à

Vos écrits...

REVEIL MATINAL

En ce début d'août 1944, beaucoup de va et vient de troupes allemandes, allant et venant vers le front de bataille, qui se rapprochaient doucement de Villiers-sous-Grez.

Le jour n'était pas encore levé, et nous dormions encore, lorsque nous fûmes réveillés brusquement par notre clochette qui carillonnait sans cesse comme une folle. Vite debout on ouvrit la porte brusquement, et là !!! Figés dans la cour, un vacarme enveloppait notre commune par des cris, des bruits insolites, et surtout le ronflement de moteurs lourds. Derrière la petite porte de la cour, explosaient des hurlements en allemand qui scandaient la clochette, tout en excitant la poignée de porte.

Lorsque l'on ouvrit cette porte, 2 soldats allemands très agités, nous parlaient nerveusement, mais on ne comprenait rien de leur langage. Derrière eux, dans la ruelle de la rue du buisson, un gros camion militaire dont le moteur ronflait lourdement. L'un des soldats allemands, toujours excité, tout en parlant, faisait des gestes nerveux, nous désignant leur véhicule et une grange de la ruelle. Nous avons enfin compris qu'ils voulaient que l'on ouvre les portes d'une des trois granges de la ruelle. Aucun de ces trois bâtiments nous appartenaient et bien qu'on lui expliquait que nous n'étions pas propriétaire de la grange choisie, et que nous n'avions pas les clefs, il ne nous comprenait pas ou ne voulait pas nous comprendre, et était très énervé des résultats négatifs que nous lui infligions. Il faut dire que nous n'en menions pas large et étions anxieux.

Il était très difficile de lui expliquer que cette grange appartenait à notre voisin Alexandre Pelletier, habitant juste en face notre ruelle. Nous avons été obligés d'emmener un des deux militaires chez notre voisin. Là !!! Le pauvre Alexandre était déjà très occupé, et dépassé avec d'autres soldats, à sortir son matériel agricole des granges et hangars se trouvant dans sa ferme, pour y installer et cacher leur matériel de guerre.

Complètement traumatisé, ne sachant où mettre la tête, tétanisé, perdu dans ce brouhaha, il fut contraint à venir ouvrir sa grange de la ruelle. Il a fallu qu'il sorte avec difficulté le matériel agricole stocké dans le bâtiment, « vieux tombereau, faucheuse lieuse et autres », aidé de son unique cheval, pour ensuite y installer leur camion militaire. Que contenait-il ???

Comme dans la cour d'Alexandre, la ruelle était encombrée de ces machines agricoles, et si les avions alliés avaient survolé notre village, cela leur aurait sans doute paru louche.

Mais pourquoi s'installèrent-ils à Villiers ? Allions-nous être des otages, combien de temps allaient-ils envahir notre commune, à moins qu'ils installent leurs batteries pour une défense ou contre attaque sur les armées alliées.

Nos deux militaires, ayant refermé les portes de la grange, voulurent entrer dans le bâtiment Guillory. Là encore, la serrure était fermée, et interdisait l'entrée. On est allé chercher Madeleine qui avait la clef. Ils entrèrent et montèrent par une vieille échelle, pour s'installer et dormir dans le petit grenier insalubre, où l'on m'interdisait l'accès, vu la vétusté des lieux déclarés dangereux.

Le jour maintenant levé, le bourg était redevenu silencieux. Dans les rues, aucune trace, aucun objet, aucun matériel militaire n'était visible, mais de nombreuses machines agricoles ornaient les fermes.

Il faisait beau, et toute la journée fut calme. De notre côté, on côtoyait les voisins pour connaître leurs réactions, si certains avaient des informations sur les intentions de cette division. Allaient-ils se servir de notre village pour installer leurs batteries, envisageant une contre attaque à l'arrivée des troupes alliées ? Il faut dire que nous n'en menions pas large, et les villarons étaient sous tension.

Dans la soirée, les deux soldats qui dor-

maient dans le grenier Guillory se réveillaient, et descendirent par la même échelle, pour venir chez nous.

Avec le robinet d'eau froide du jardin, ils firent leur toilette. Puis, allant chercher leur repas du soir dans leur camion, ils s'installèrent sur notre table de jardin pour dîner.

Ils étaient gentils, ne présentant aucun signe de méchanceté, ni brutalité, comme le soir de leur arrivée, deux soldats fidèles à leur armée, sans plus.

Bien que la langue fût un barrage inévitable, nous avons essayé de dialoguer avec eux. Ils étaient très fatigués de rouler la nuit, et avaient surtout peur des terroristes. On commençait à sympathiser avec eux, et l'un des deux comprit que ma mère voulait faire couper les cheveux de mon frère qui avait 8 ans ½. Et ce soldat est allé chercher peigne et ciseaux dans son camion, et il coupa les cheveux de Jean-Claude.

Il était plus de 21 heures, nos deux soldats nous remercièrent et nous saluèrent. Ouvrant les portes de la grange, ils sortirent leur camion. Dans le reste du village, petit à petit, augmentaient des bruits insolites, des cris, des hurlements, et surtout le bruit lourd des moteurs de toutes leurs machines de guerre qui enveloppaient le bourg.

Il faisant maintenant nuit, et les véhicules s'alignaient sur la route de Bourron, formant un grand convoi. Le bruit infernal faisait vibrer nos habitations. Doucement la colonne s'ébranla vers Bourron-Marlotte, où ils disparurent à jamais dans le tunnel de la nuit.

Tous les villarons ont subi cette journée de stupeur, Jean Przybylski nous parle de la sienne :

« En ce fameux matin, des soldats allemands se sont présentés à notre grande porte, ils l'ont ouverte et ont fait entrer sous le porche un énorme camion. Devant le moteur, car ils craignaient peut-être que celui-ci soit vu du ciel par un avion d'observation, ils ont placé entre autres, un chariot à bras qu'avait construit mon père. »

C'était un camion atelier, les casquettes des soldats portaient un insigne avec une tête de mort. Nous avons toujours pensé que c'était des réparateurs de chars ?

Ensuite, ils se sont mis à chercher des voitures dans le village. Dans notre grange, un copain de mon père avait caché une voiture des années 30, une Citroën cabriolet. Quand les allemands l'ont vue, ils se sont mis à rire et sont partis !

Par contre, chez Raymond Colin, alors boulanger, il s'est passé une chose quelque peu rocambolesque. Les allemands sont entrés chez lui, ont trouvé une voiture, ont essayé de la démarrer, en vain, ils sont donc repartis. Un instant après, la voiture de Raymond est sortie en trombe de la cour, a pris la direction de La Chapelle-la-Reine. Le « père Henri Boureille » était au volant, et Raymond assis sur l'aile, la tête dans le moteur. A mon avis, comme c'était un malin, il a dû remplacer in-extremis une pièce qui manquait, et devait la tenir à la main ! Arrivés au bout du pays, la voiture a foncé dans le tas de paille à Huguet. La paille s'est écroulée, et la voiture s'est retrouvée camouflée ! Ensuite, « le père Boureille » et Raymond sont rentrés tranquillement à pieds en sifflotant. Curieusement, il n'y eu aucune suite, car les allemands s'apprêtaient à repartir rapidement.

Lors de leur départ, quand le camion est sorti de notre porche, c'était en fin de journée, le ciel commençait à s'assombrir. Plusieurs voisins étaient là à les regarder partir, lorsque l'un d'entre eux est entré sous le porche, et y a découvert un jeune soldat allemand qui s'était caché, avec certainement l'intention de ne pas repartir. Je me rappelle qu'il a été « alpagué » par plusieurs voisins qui l'ont remonté manumilitari dans le camion. Puis ils sont tous partis.

Andrée Debard, épouse de Jean Przybylski, a gardé de cet épisode le souvenir suivant :

« Nous avons un garage très visible de la rue. Un soldat allemand a frappé énergiquement à la porte de la cuisine. Ma mère lui a ouvert, il a prononcé « auto » « garage ». Je pense que ma mère lui a dit « NON ». Mais ! il a traversé la cuisine à vive allure vers la porte du fond. Ma mère lui a emboité le pas sous les yeux inquiets de ma grand-mère. Pour aller au garage, il fallait passer devant un cabanon où mes parents élevaient un cochon surnommé « Dudule ». Je crois que notre « Dudule » étant intelligent, et sentant le danger, n'a pas grogné.

Bien sûr, ma mère pensait que par dépit, l'allemand n'ayant pas trouvé de voiture, aurait emmené le cochon. Le soldat a été très déçu, car le garage ne contenait qu'une charrette à bras, une brouette et des vélos, mais pas de voiture ! et « Dudule » est resté silencieux. Voilà, j'avais 9 ans à ce moment là. »

En résumé, cette division, comme beaucoup d'autres, roulait et se repliait la nuit, afin d'éviter le jour, le mitraillage des avions alliés. Ouf !!!! Nous avons tout de même passé une

journée d'angoisse et de peur, ne sachant se qui allait nous arriver.

Mais il fallut encore quelques jours de suspense avant que les troupes américaines entrent dans Villiers-sous-Grez, le 23 août 1944, pour notre liberté.

Souvenirs vécus par :
Gérard PASMANT
Jean PRZYBYLSKI
Andrée DEBARD.



Demain



Retrouvons-nous autour d'une galette à l'occasion des vœux du Maire qui auront lieu au foyer Jean-Louis Garban.

Une nouvelle occasion de partager un bon moment et de faire le bilan de l'année.

Dans cette attente, je peux déjà vous souhaiter le meilleur pour l'année 2018.



Le Maire, Yves Lechevallier



DIMANCHE 21 JANVIER à 15 h

L'Amicale villaronne propose

LouOuï

Des chansons, de la pop française, des claviers,
une guitare, une présence, des sourires, des larmes et... vous !

SAMEDI 27 JANVIER à 20h30



LouOuï

c'est un prénom c'est un sens et c'est aussi un son...
Après avoir définitivement renoncé à devenir pape
essentiellement pour une question de look,
LouOuï préférera devenir une Superstar !

Remarquez l'emploi du futur qui nous indique
que c'est en cours !

Son chemin de superstar est parsemé d'aventures,
d'amours, volés ou envolés, de bons et de mauvais
choix, de solitude, créative ou destructrice, de désir
de fuir ou de combattre, de soleils, d'utopies, de
récits et de rencontres, sur scène, dans la rue, en ville,
à l'étranger, qui se donnent rendez-vous dans ses
textes et autour de ses mélodies !

Après une série de 6 concerts
au théâtre du Kibélé à Paris et la sortie
d'un CD de 5 titres, son chemin passe par Villiers.

Venez donc écouter

LouOuï !

VILLIERS-SOUS-GREZ

FOYER JEAN-LOUIS GARBAN

Prix des places : 13€ et 10€ (- 26 ans et demandeurs d'emploi)
réservations : amicale.villaronne77@gmail.com ou 01 64 24 26 97

APRES-MIDI JEUX

DE SOCIÉTÉ ... DE CARTES...

LE DIMANCHE 11 FÉVRIER 2018

AU FOYER J.L. GARBAN

A partir de
15h

Pour petits
et grands



Amenez vos jeux,
1 Gâteau ... !!

Boissons
offertes

Organisé par la commission animation jeunesse et sports

Contact : 06 85 07 47 40

ENTRÉE LIBRE

L'AMICALE VILLARONNE

A L'OCCASION DU MARDI GRAS



PROPOSE UN GOUTER AUX ENFANTS

AU FOYER JL GARBAN DE VILLIERS-sous-GREZ

LE MARDI 13 FEVRIER 2018

de 17 heures à 19 heures

~*~*~

DÉGUISEMENT SOUHAITE



CYCLE DES CONFERENCES À LARCHANT

Samedi 27 janvier 2018 à partir de 17h

A la découverte bienveillante du nouveau-né par Bernadette Lavollay.

Pédiatre, formatrice en périnatalité auprès des maternités, services de néonatalogie et PMI.

A sa naissance le nouveau-né change de monde. Venant du milieu aquatique utérin, il arrive dans notre monde aérien avec un impératif absolu : s'adapter à ce nouvel environnement pour y grandir. Sa survie nécessite l'aide d'une personne qui répondra à ses besoins fondamentaux. Il est équipé pour s'attacher aux adultes qui satisferont au mieux ces besoins : ses figures d'attachement. Quels sont les besoins fondamentaux du nouveau-né et comment y répondre au mieux ? Comment asseoir cette sécurité de base qui sera le socle de son développement ultérieur ? C'est ce que nous envisagerons ensemble.

Samedi 17 février 2018 à partir de 17h

Quelle alimentation choisir ? Par Michel Girou
Naturopathe – Iridologue Enseignant à l'Institut Supérieur de Naturopathie de Paris.

Nous sommes tous en recherche d'une meilleure façon de nous alimenter, ayant pris conscience de l'impact des erreurs alimentaires sur notre santé. Mais devant l'abondance d'informations plus ou moins contradictoires, des pressions des lobbies de l'industrie agroalimentaire, de la publicité vantant les bienfaits de certains compléments alimentaires soi-disant indispensables à la santé et de la

multiplication des régimes alimentaires, nous ne savons plus quelle alimentation adopter.

Cette conférence a pour but d'aider chacun à choisir l'alimentation qui lui convient.

Samedi 10 mars 2018 à partir de 17h

La Franc-Maçonnerie

Christiane PIERRON présidente d'une Loge maçonnique et Jean-Pierre GIRARD écrivain public, universitaire.

Pour le grand public, la Franc Maçonnerie reste une énigme. La « une » des magazines, des livres aux titres alléchants, des sites Internet, nous promettent de nous livrer les plus profonds secrets de cette société discrète et de révéler leurs turpitudes ou leur influence ainsi que des noms. Lieu de pouvoir pour les uns, lieu de perdition pour les autres, la Loge maçonnique reste obscure pour un public régulièrement abusé. Découvrir ses valeurs, son histoire, son fonctionnement, sans parti-pris, tel est la démarche de la conférence.

Entrée libre - Salle Sablonnière à Larchant - Pot convivial en fin d'exposé

L'équipe de Larchant Animation

Association Larchant Animation

Salle de la Sablonnière

1 rue de la cave de Chatenoy

77760 Larchant

Vous pouvez suivre l'actualité de l'association sur notre site www.larchantanimation.fr ou sur facebook

<http://www.facebook.com/larchant.animation>



LE JARDINAGE ECO-RESPONSABLE

VILLIERS-SOUS-GREZ

Samedi 10 février à 17 h

Foyer J-L Garban

Mille et une astuces pour jardiner en respectant la nature avec des moyens à la portée de tous et pleins de bon sens.



Conférence avec Jean-Marc Muller



Organisation : les commissions
animation et embellissement
De Villiers-sous-Grez
Contact : 06 85 07 47 40

JARDINER ÉCORESPONSABLE EN 2018

« Le jardinage écoresponsable » correspond à une démarche globale visant à renforcer les impacts positifs des pratiques horticoles et à en réduire les effets négatifs sur notre environnement.

Un exposé sur la loi Labbé, qui sera applicable pour le jardinier amateur dès le 1er janvier 2019 et des commentaires, sur les principes portant sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité pour nous comme pour la faune et la flore environnantes, pour aujourd'hui et pour demain. Informer, sensibiliser et aider les jardiniers amateurs à améliorer leurs pratiques de jardinage est un enjeu de santé publique, environnemental et de société.

Si l'accent est particulièrement donné sur les cultures potagères, les principes du « jardinage écoresponsable » s'appliquent aussi sur les autres cultures amateurs : verger, jardin d'agrément, balcon, terrasse.

Le fil conducteur sera le moyen à la disposition du jardinier amateur (entre autres les outils de bio contrôle) pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives tout en réussissant son jardin.

Jean-Marc MULLER

Un avant gout : "jardiner-autrement.fr"

**À l'issue de la conférence, vous sera
proposé un pot de l'amitié du jardin.**

LES IMPOSTEURS

Christine Tassan et les Imposteurs est un groupe de jazz manouche fondé en 2003 à Montréal (Québec). Il a la particularité d'être entièrement féminin et regroupe quatre musiciennes, également chanteuses.

Avec audace, virtuosité et humour, Christine Tassan (guitare soliste, voix), Martine Gaumond (violon, voix), Lise-Anne Ross (guitare rythmique, voix) et Blanche Baillargeon (contrebasse, voix) marient la poésie de l'un au swing de l'autre, inventant un dialogue musical entre le mythique chanteur québécois et le légendaire guitariste manouche, une histoire imaginaire née de leur amitié réelle.

Elles vous proposent un tout nouveau spectacle réunissant les plus belles pièces de Félix

Leclerc et Django Reinhardt. Ce double hommage savoureux évoque la rencontre entre le chanteur québécois et le guitariste gitan dans un hôtel du quartier de Saint-Germain-des-Prés à Paris en 1950. Si la rencontre est réelle, tout le reste est le fruit de l'imaginaire et de la créativité débordante des quatre musiciennes.

En tournée en France ce mois de mars 2018, nous aurons le plaisir de les accueillir en Seine et Marne à Villiers sous Grez le vendredi 16 mars prochain

Pour écouter et avoir dès à présent un avant-goût de leur spectacle, Un lien : <https://www.youtube.com/watch?v=IEgAoPe79GQ>

SOIRÉE JAZZ

Entre Félix & Django

VILLIERS-sous-GREZ

Vendredi 16 mars

Concert à 20 h 45

Foyer Jean-Louis Garban

christine tassan
et les imposteurs



Blanche Baillargeon * Martine Gaumond * Lise-Anne Ross

Groupe de jazz manouche et chansons swing Québécois

Possibilité de dîner à 19 h sur réservation.

Concert seul : plein tarif 15€, réduit : 10 € - Repas en sus : 15€

Réservations : 06 85 07 47 40



Trail du Souffle

50 Km

Au profit de l'Association
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

**DIMANCHE 18 MARS 2018
LARCHANT 77 - DEPART 6H00**

Inscription sur le site Evenements-Sportifs.fr
Renseignements sur le site de Larchant animation
www.larchantanimation.fr

scape immo terra Office National des Forêts CPSD So Créa VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE de Loisirs Butiers

Le trail du souffle est organisé par les associations Larchant Animation et l'association sportive de Puiseaux course à pied.

L'ensemble des bénéfices réalisés sur cette épreuve seront reversés à l'association 'Vaincre la mucoviscidose'.

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA. Parcours unique d'environ 50km et 1300D+

La course se déroule en semi-autonomie, deux types de ravitaillements sont proposés :
Ravitaillements légers : au km 28 eau + solide.
Ravitaillements complets : à l'arrivée de l'épreuve.

Renseignements complémentaires auprès de :

ASSOCIATION LARCHANT ANIMATION
Mail : larchantanimation@hotmail.com
Site : www.larchantanimation.fr



Musique à Portée
Les Solistes du Gâtinais
Ensemble orchestral de Milly

CONCERT
HAENDEL

Extraits de
SERSE
IL TRIUMFO DEL TEMPO
DIXIT DOMINUS
MESSIAH
SAMSON

ROYAL FIREWORKS

25 novembre 2017 20h00
 Église Saint Pierre
 77590 BOIS LE ROI

6 janvier 2018 20h00
 La Samoisienne
 77920 SAMOIS sur SEINE

10 février 2018 20h00
 Salle Yvonne GARNIER
 77760 URY

Orchestre, solistes et chœurs
« Musiciens du Monde »

Direction
Jacques DEITTE
Manuel BLOCH

Plein tarif : 15 euros
Tarif réduit : 12 euros
Sur réservation et pour les membres de « musique à portée »
Gratuit : Moins de 12 ans, chercheurs d'emploi
Réservation en ligne sur
helloussa.com/association/musique-a-portee/evénements/concert-haendel
Réservation par téléphone au 09 51 19 87 45

SEINE-MARNE
 LE DÉPARTEMENT

Actel

L'opéra de l'Essonne

L'Institut COFFI

CC

musicaportee@free.fr <http://www.helloussa.com/association/musique-a-portee>



Hier



COMME ANNONCÉ, LE COQ CONTINUE DE CHANTER....

Afin de poursuivre les actions engagées et menées par Richard Antoine, le Coq Chantant a organisé, comme de coutume, sa fameuse soirée Beaujolais le 17 novembre 2017 au foyer Jean-Louis Garban.

La très grande majorité des mets proposés étaient concoctés « maison » par une équipe talentueuse au taquet. Un gros travail, mais quel résultat !!

Deux joyeux troubadours, Jean-François Carcagno et son compère, assuraient le tempo avec un large éventail musical permettant à tous de « s'éclater ».

La soirée a eu un tel succès que beaucoup ont d'ores et déjà réservé pour la prochaine édition !!

Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps afin que cette belle fête perdure.

Le Coq Chantant

Noël des enfants



Repas des anciens

Nos joies, Nos peines

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :
Monsieur Paul Bocquel, le 8 novembre 2017
Nos pensées vont à sa famille et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

**Entre deux Plumes-Tambour n'oubliez pas de consulter
le site internet de Villiers-sous-Grez :**
<http://www.villierssousgrez.fr/>

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir
lors des permanences du samedi matin
de 10h à 12h à la mairie.

JANVIER

Samedi 06 : Anne-Marie Thibaut
Samedi 13 : Michel Coterot
Samedi 20 : Véronique Girard
Samedi 27 : Ludovic Jeannotin

FÉVRIER

Samedi 03 : David Viratel
Samedi 10 : Emmanuel Houdant
Samedi 17 : Gérard Moret
Samedi 24 : Régine Rey

Agenda

Réunion du conseil municipal
10/ 01 ; 12 / 02 / 2018

Collecte sélective
d'emballages et papiers :
15 ; 31/ 01 :
14 ; 28 / 02

Parution du prochain plume-
tambour : début Mars

Récréatif

21/01 : Les Vœux du Maire
27/01 : Spectacle Lououi
(A. Villaronne)

11/02 : Jeux de société
(La Municipalité)
10/02 : Conférence jardinage Eco
(La Municipalité)

13/02 : Mardi gras (A. Villaronne)
16/03 : Les imposteurs
(La Municipalité)

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h 30 à 17h
Samedi de 9h à 12h
Téléphone : 01 64 24 21 03
mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (Allée Jean Tardieu)

Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 9h à 10h et
de 16h 30 à 18h 30
Samedi de 17h à 19h
Vacances scolaires : Mercredi
de 10h à 12h
[Bibliotheque-villiers-s-
grez@orange.fr](mailto:Bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
de 13h 30 à 16h,
Le samedi matin de 10h à 12h.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis
à partir de 16h

BUS POUR FONTAINEBLEAU LE VENDREDI

Départ « centre » 9h 10
« Croix-Lambert » 9h 15
Retour Villiers 12h 15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Odile Lechevallier,
Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Dominique Ceraudo.

Mise en page : Régine Rey, Dominique Ceraudo

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

Adresse : plumetambour@gmail.com